

Champs-sur-Marne

Mensuel d'informations municipales

Info service

Novembre 2006 - n° 156

> Zoom

Quartier des Bords de Marne

A quand le Haut Débit ?

France Télécom vient une nouvelle fois de suspendre l'installation de l'ADSL dans le quartier des Bords de Marne. Quand la raison financière s'oppose à l'intérêt général ...



Si Tout semblait bien parti pour obtenir prochainement une couverture ADSL sur l'ensemble du territoire communal. Après de nombreuses démarches menées auprès de France Télécom, la Municipalité semblait enfin sur le point d'obtenir l'équipement permettant de supprimer les « zones d'ombre » qui existaient encore dans le quartier des Bords de Marne et qui empêchaient 700 foyers de bénéficier de l'ADSL. Suite à la proposition de France Télécom au début de l'année, une convention avait en effet pu être établie. Elle prévoyait la location d'un terrain appartenant à la commune, lequel serait destiné à la construction d'un shelter (abri aménagé pour l'installation des équipements d'un opérateur).

Mais un nouveau revirement est récemment venu suspendre l'engagement de France Télécom.

Dans un courrier adressé à la Municipalité, la direction de l'entreprise signifiait "son intention de ne pas retenir l'opération, comme prioritaire, dans son programme 2006".

Parmi les raisons avancées, France Télécom invo-

que notamment le fait qu'un cablo-opérateur (Noos) est déjà présent sur le territoire communal ou encore que la ville de Champs-sur-Marne pourrait bénéficier de la politique de développement du haut débit menée par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Ces raisons sont cependant loin d'être valables. Car comme le rappelait le Maire de Champs-sur-Marne à France Télécom, **«le Conseil Général n'a pas pu retenir Champs-sur-Marne dans le cadre de son appel d'offres relatif à la couverture des zones d'ombre, ou encore du Wimax, parce qu'il n'a pas le droit de le faire. En effet, la collectivité n'est autorisée à intervenir que si l'entreprise privée est défaillante, ce qui, en l'espèce, n'est pas le cas, le quartier concerné étant câblé»**. Mais d'une part, le monopole privé de Noos dans le quartier est loin de servir l'intérêt général; dans un contexte de plan social à grande échelle, le cablo-opérateur n'est pas à même de fournir les prestations nécessaires à la satisfaction des habitants. D'autre part, la demande de ces derniers ne concerne pas le câble mais l'ADSL, qui est du seul ressort du possesseur du

réseau, à savoir France Télécom.

Ainsi, c'est une nouvelle fois la primauté des règles de la concurrence sur la mission de service public qui font obstacle à un développement équilibré du territoire, en empêchant les collectivités de se substituer à des opérateurs privés. Et comme les 700 foyers du quartier des Bords de Marne ne représentent pas une source de rentabilité suffisante, les opérateurs privés n'engagent pas les investissements nécessaires pour leur permettre de bénéficier de l'ADSL.

Poursuivant son action pour trouver une issue à cette situation, le Maire de Champs-sur-Marne a interpellé le Ministère de l'Industrie et le Président de l'Association des Maires de France. Le Sénateur Billout a également été sollicité pour poser une question orale au Ministère.

L'ADSL dans le quartier des Bords de Marne, ce n'est donc pas encore pour cette année. Mais tous les moyens sont employés par la Municipalité pour que la demande des habitants aboutisse le plus rapidement possible. ■